

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 081-248100497-20221213-2022DEL57-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

- Séance du 13 décembre 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 7 décembre 2022	Présents : Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., THOMAS G., GOMEZ G., CHAZOTTES F., DEYMIE C., FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J-P., PASTUREL N., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A. et CRAYSSAC C., Déléguée suppléante : Mme AT C. (suppléante de M. ALMAYRAC J-J.). Absents ayant donné pouvoir : Mmes GUIBELIN A. (pouvoir à Mme GOMEZ G.), VERGNES N. (pouvoir à Mme VIGROUX M.), SOLIER H. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. ROUDIER D.), ASSIE G. (pouvoir à Mme BAYSSE N.), CAYRE C. (pouvoir à M. RIVA C.), TARROUX H. (pouvoir à M. GAVALDA G.) et BENEDET J-P. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.). Absents : Mmes CAMPAGNARO M-C., LAVAL-BARBANCE G., FARSSAC C. et M. IMBERT J., Secrétaire de séance : Mme VIGROUX Myriam.
Date d'affichage : 7 décembre 2022	
Nombre de délégués en exercice : 34	

DEL 2022/57 : Nouvelle médiathèque intercommunale – Finalisation de la demande de subvention LEADER.

Monsieur le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

- Par délibération n° 2022/38 du 21 juin dernier, il a été décidé de solliciter une subvention au titre du programme LEADER de 80 011,89 € afin de compléter de financement concernant le projet de la nouvelle médiathèque.
- Le coût prévisionnel de cette opération a évolué compte tenu de certains aléas (nouvel estimatif pour le mobilier car le premier estimatif avait été établi en 2019, des avenants aux marchés de travaux...).
- Suite à la pré-instruction du dossier et pour la prise en compte des nouvelles dépenses, le plan de financement proposé à l'appui de la demande de subvention LEADER s'établit comme suit :

<i>Plan de financement définitif</i>	
. Subvention européenne LEADER	103 317,49 €
. Subventions de l'Etat (DRAC)	236 868,66 €
. Subvention de la Région	146 845,00 €
. Subvention Région	36 616,00 €
. Subvention du Département	146 651,88 €
. Autofinancement Emprunt	167 574,78 €
TOTAL :	837 873,81 €

Suite à cet exposé, il est proposé au Conseil de solliciter une subvention européenne LEADER de 103 317,49 €, d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents à intervenir afin d'obtenir la subvention européenne au titre du programme LEADER.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de solliciter une subvention de 103 317,49 € au titre du programme LEADER,
- approuve le nouveau plan de financement susmentionné,
- autorise le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents à intervenir afin d'obtenir la subvention européenne au titre du programme LEADER.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA

Le secrétaire de séance,

Myriam VIGROUX.

Acte rendu exécutoire après réception
en Préfecture le 15.12.2022.
et publication sur le site internet de la
Communauté le 15.12.2022.
Le Président.



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 081-248100497-20221213-2022DEL57-DE